

EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

ELIS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 140 061 670 Euros
Siège social : 5, boulevard Louis Loucheur, 92210 Saint-Cloud.
499 668 440 R.C.S. Nanterre.
SIREN : 499 668 440

AVIS AUX BENEFICIAIRES DES PLANS D'ATTRIBUTION CONDITIONNELLE D'ACTIONS / PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE (LES « ACTIONS DE PERFORMANCE »)

Les bénéficiaires d'Actions de Performance de la société Elis (la « Société ») sont informés que :

- le Directoire, lors de sa réunion du 17 janvier 2017, agissant en vertu de la délégation de compétence qui lui a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 27 mai 2016, en sa 13ème résolution, a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 325 176 649,50 euros, par émission de 25 910 490 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 10 euros chacune (l'« **Augmentation de Capital** ») ;

- les termes et conditions de l'Augmentation de Capital sont décrits dans le prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») n° 17-022 en date du 18 janvier 2017 et constitué du document de référence de la Société enregistré auprès de l'AMF le 13 avril 2016 sous le numéro R.16-019, de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 18 janvier 2017 sous le numéro D.16-0083-A01 et d'une note d'opération (qui contient le résumé du prospectus) ;

- le prix de souscription des actions nouvelles est fixé à 12,55 euros par action (soit 10 euros de valeur nominale et 2,55 euros de prime d'émission) ;

- chaque actionnaire se verra attribuer le 23 janvier 2017 un droit préférentiel de souscription par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 20 janvier 2017 ;

- les droits préférentiels de souscription seront détachés le 23 janvier 2017 et négociables sur le marché réglementé d'Euronext Paris à compter du 23 janvier 2017 jusqu'à la clôture de la période de négociation, soit jusqu'au 1er février 2017 inclus ;

- la période de souscription sera ouverte du 25 janvier 2017 au 3 février 2017 inclus ;

- les titulaires des droits préférentiels de souscription pourront souscrire, à titre irréductible, à raison de 5 actions nouvelles pour 22 actions existantes d'une valeur nominale de 10 euros chacune (22 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 5 actions nouvelles au prix de 12,55 euros par action), sans qu'il soit tenu compte des fractions, étant précisé que les souscriptions à titre réductible seront admises ; et

- les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs ayant souscrit à titre réductible conformément au barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible qui figurera dans l'avis d'admission des actions nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Paris diffusé par Euronext Paris SA.

À l'issue de l'Augmentation de Capital, il sera procédé aux ajustements requis de sorte que les droits des bénéficiaires d'Actions de Performance qui n'auront pas été acquises au plus tard le 20 janvier 2017 soient préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux stipulations des règlements d'Actions de Performance.

*Le Président du Directoire,
Xavier Martiré.*

1700075